

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
C. C. A. S. DE LA COMMUNE DE CLARET

Séance du 14/04/2022

N° 2 - 2

N° 2022-3

Date de la convocation : 07 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze avril à dix-sept heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe TOURRIER.

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Yannick De Salvador ; Alain Idoux ; Estefania JEAN ; Valérie Rofidal ; Denise Gomez

Pouvoirs : Elisette Bastos Gomez à Estefania JEAN ; Didier Brémard à Yannick de Salvador

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 8

Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président du CCAS expose que le budget du CCAS comprend essentiellement les frais relatifs à l'acquisition des colis de Noël pour les personnes âgées et la participation communale à la banque alimentaire.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **9 471,08 €**.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6182 Documentation UNCASS	110,00 €	7031 part Concessions cimetièrre	1 365,00 €
6232 Fêtes et Cérémonies	3 000,00 €	7474 Subvention Commune	6 000,00 €
6574 banque alimentaire	5 000,00 €		
6451 URSSAF	120,00 €	002 excédent 2021	2 106,08 €
022 dépenses imprévues	1 241 €		
Total	9 471,08 €	Total	9 471,08 €

Monsieur le Président du CCAS propose de voter le budget primitif 2022 du CCAS ainsi présenté.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président du CCAS et après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité par 8 voix pour :

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2022 du CCAS ainsi présenté :
- **PRECISE** que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57.
- **AUTORISE** M. le Président du CCAS ou le Vice-Président du CCAS à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré le 14 avril 2022
Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Philippe TOURRIER

